

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 02 JUILLET 2015

DELIBERATION N°2015-23

OBJET : Règlement général d'organisation et de fonctionnement des jurys des concours et examens professionnels organisés par le CDG de la Haute-Garonne : mise à jour

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES

Administrateurs titulaires présents : M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, CLEMENT, CARON-JOURDA, Mme AMIEL, M. GUILHOT, Mme DULON, M. TENE et Mme BESSIERE

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : Mme KLINGENFUS et M. CADAS

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

COLLÈGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Administrateurs titulaires présents : M. CAPBLANQUET et Mme COUTTENIER

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. FONTES

Administrateur titulaires représentés par pouvoir : Néant

REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT

Administrateurs titulaires présents : Mmes FLOUREUSSES et PRUVOT

Administrateurs titulaires représentés par leur suppléant : M. SIMION

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant

Contenu délibération :

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée qu'un règlement général d'organisation et de fonctionnement des jurys des concours et examens professionnels facilite l'exercice des missions des membres de jurys en toute sérénité, transparence et déontologie.

Il est communiqué à toute personne dans le cadre de sa participation à un jury.

Ce règlement fait l'objet d'une actualisation au regard des évolutions réglementaires, jurisprudentielles et opérationnelles.

Le Président propose d'adopter le projet de règlement joint en annexe.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'adopter le règlement général d'organisation et de fonctionnement des jurys des concours et examens professionnels joint en annexe ;
- de donner mandat au Président pour la signature du dit document et afin d'assurer sa publicité.

Fait à Labège,
Le 02 juillet 2015

Le Président,

Pierre IZARD